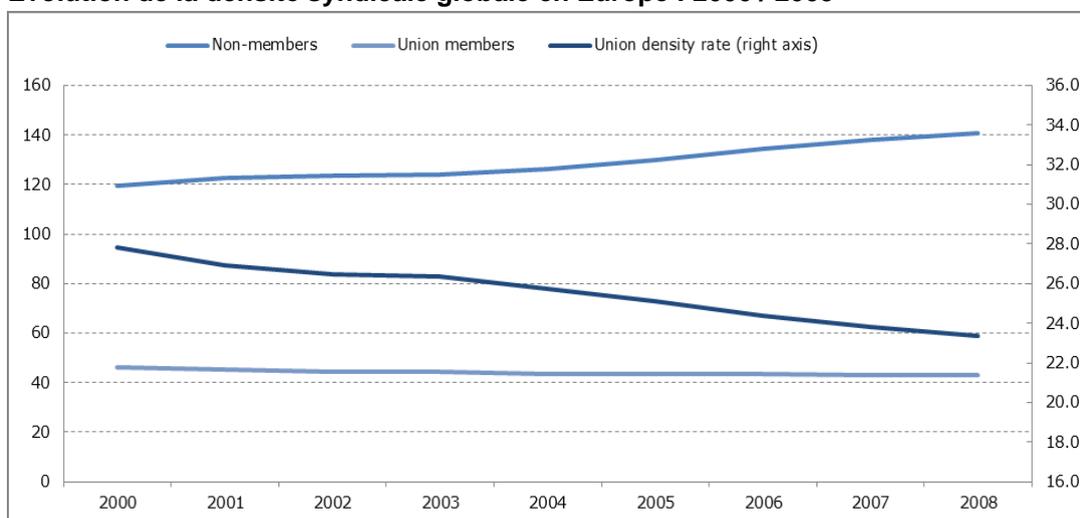


LE DIALOGUE SOCIAL AU PLAN EUROPEEN

1. Etat de la syndicalisation et de la couverture conventionnelle

- Sur les 10 dernières années le taux global de syndicalisation en Europe a chuté de 28 à 23%, sous l'effet de la crise sans doute et de la mondialisation qui ont entraîné la restructuration de nombreux secteurs industriels traditionnellement plus syndiqués. Ce recul a été encore plus sévère (le taux de syndicalisation y passant de 29 à 20%) dans les pays d'Europe centrale et orientale où la libéralisation de l'économie et de la société s'accommodent souvent mal de la présence syndicale :

Evolution de la densité syndicale globale en Europe : 2000 / 2009



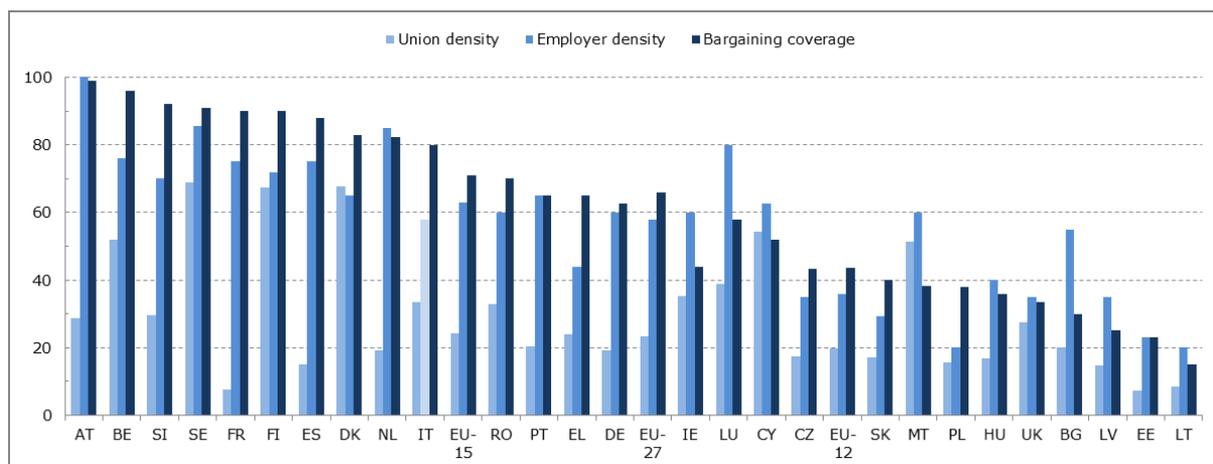
Source : rapport de la Commission européenne

Comme on le sait, mais il est important de le rappeler, la syndicalisation est très différenciée selon les pays.

La France a le triste privilège, avec l'Estonie et la Lituanie, d'avoir le plus faible taux de syndicalisation (entre 8 et 10%), alors que les trois nordiques continuent d'avoir des taux proches de 70% (voir tableau ci-dessous).

- La couverture conventionnelle varie elle aussi considérablement selon les pays et les secteurs. Globalement elle reste élevée et elle s'est montrée relativement stable durant la décade précédant la crise : de 68% en 1990 à 66% en 2009. Ceci masque des variations plus fortes pour certains pays comme le Portugal ou l'Irlande où la chute a été forte sous l'effet de la crise. Et comme pour la syndicalisation, les différences sont marquées au profit de l'UE 15 et au détriment des pays d'Europe centrale et orientale (exceptée la Slovénie où la couverture atteint 80%).

Taux de syndicalisation et de couverture conventionnelle en Europe : 2007-2009



Source : rapport de la Commission européenne

On rappellera que la France, qui a un des plus bas taux de syndicalisation, fait partie des pays membres où la couverture conventionnelle est la meilleure (90%). C'est que, en France, contrairement à d'autres pays, par effet de l'extension des conventions collectives par l'Etat, l'appartenance syndicale n'est pas une condition nécessaire pour bénéficier des avantages conventionnels.

...Un sujet de méditation sur la contradiction entre le socialement vertueux et le syndicalement destructeur...

2. Les développements du dialogue social communautaire interprofessionnel et sectoriel

Depuis les années Delors, le dialogue social européen s'est structuré autour d'organisations interprofessionnelles européennes patronales et salariées pour devenir un des ressorts de la gouvernance sociale de l'Europe.

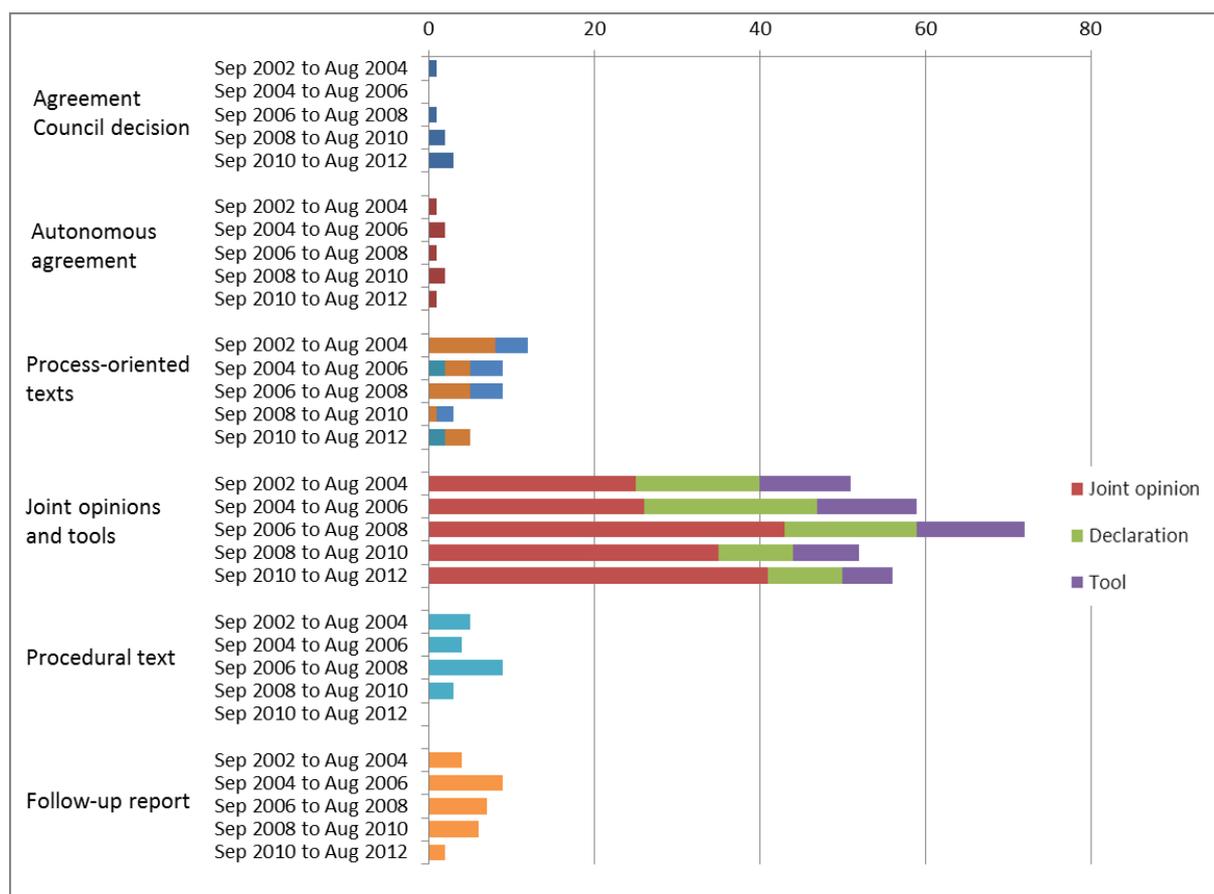
Dans les dix dernières années, le dialogue social au niveau sectoriel (branches et secteurs d'activité économiques) a pris son essor et est venu compléter le dialogue social interprofessionnel.

41 comités du dialogue social existent aujourd'hui qui sont la traduction de l'effort d'organisation des syndicats patronaux et de salariés nationaux pour se donner des structures de représentation et des mandats au niveau communautaire.

Comme au plan interprofessionnel, ces comités du dialogue social sectoriels peuvent conclure des accords qui sont soit autonomes (repris pour application par les organisations membres nationales), soit « par délégation », c'est-à-dire qu'ils doivent être repris et rendus obligatoires par voie de directives.

Le rapport de la Commission sur les relations industrielles en 2012 fournit un tableau de synthèse du nombre et de la nature des instruments conclus au plan général et sectoriel, depuis 10 ans.

Nombre et types d'instruments issus du dialogue social européen 2002 / 2012



Traduction dans l'ordre

- Accord avec agrément du Conseil européen
- Accord autonomes, sans intervention du Conseil européen
- Avis communs
- Accord de procédure
- Rapport de mise en œuvre

On notera que les accords en bonne et due forme sont peu nombreux. Ils ont, au temps de Jacques Delors, été poussés de façon novatrice sur des domaines de la législation sociale communautaire qui restaient à couvrir (travail à temps partiel, CDD, congés parentaux). Ils sont parfois conclus aussi au plan sectoriel dans des secteurs qui doivent s'ouvrir à la concurrence sous l'effet de la libéralisation du marché intérieur (rail, pêcheries, transports fluviaux, aviation civile, coiffure) et qui ont intérêt à se donner des normes minimum communes obligatoires pour éviter le dumping social.

Pour le reste, le dialogue social est essentiellement orienté vers des instruments plus souples comme : les opinions conjointes, les déclarations communes, les outils d'action, les lignes directrices et codes de conduite à observer... De 2010 à 2012 pas moins de 39 comités de dialogue social sectoriel ont conclu de tels textes dans des domaines très variés comme : l'emploi, la formation, la santé-sécurité, le travail non déclaré, la RSE, l'égalité de genre, le temps de travail, la conduite des restructurations...

Faut-il en conclure au « bla-bla » ?

Ce serait se méprendre sur l'effet réel de cette production sociale. Il faut être puriste pour n'accorder de valeur qu'à la production de normes contraignantes. Au niveau communautaire, de toute façon, par construction, on ne négocie que des normes minimum communes. Celles-ci font-elles défaut aujourd'hui au point qu'il faudrait les augmenter par voie négociée? C'est douteux compte tenu de l'étendue de l'arsenal social communautaire issu de 40 ans d'élaborations de directives.

Il est essentiel en revanche que le patronat et les syndicats fassent vivre un dialogue social au sens large, pour anticiper les évolutions économiques et sociales, se doter d'un diagnostic partagé sur les difficultés présentes et la façon de les combattre, pour porter des idées et des méthodes d'action éprouvées dans les 27 pays membres. Cela ne peut qu'éviter heureusement les tendances naturelles au dumping social, les pratiques déloyales ou les mouvements centrifuges, en forgeant une culture sociale commune.

Documentation issue du rapport de la Commission européenne « Les relations industrielles en Europe » 2013

Belgique	BE
Bulgarie	BG
République tchèque	CZ
Danemark	DK
Allemagne	DE
Estonie	EE
Irlande	IE
Grèce	EL
Espagne	ES
France	FR
Croatie	HR
Italie	IT
Chypre	CY
Lettonie	LV
Lituanie	LT
Luxembourg	LU
Hongrie	HU
Malte	MT
Pays-Bas	NL
Autriche	AT
Pologne	PL
Portugal	PT
Roumanie	RO
Slovénie	SI
Slovaquie	SK
Finlande	FI
Suède	SE
Royaume-Uni	UK